

CRELAN FUND

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles): 0830.158.563

Bruxelles, le 22 avril 2022

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **CRELAN FUND**, société anonyme, Sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra **mardi 10 mai 2022 à 10 heures**, au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Rapport du conseil d'administration.**
2. **Rapport du commissaire.**
3. **Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.**
4. **Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.**
5. **Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.**
6. **Démission d'un administrateur.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jan Annaert, administrateur indépendant, qui a pris effet le 27 décembre 2021. L'assemblée donne décharge à Monsieur Jan Annaert pour l'exercice de son mandat.*

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »

7. **Nomination d'un administrateur indépendant.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Mestag en tant qu'administrateur indépendant, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. Pour l'exécution de son mandat, Monsieur Paul Mestag recevra 4.500 EURO (hors TVA) par an, qui sera indexé annuellement.*

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »

8. **Renouvellement des mandats.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Philippe Voisin, président du conseil d'administration, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Geert Noels, administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Joris Cnockaert, administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Steven De Landtsheer, administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »

9. Fin du mandat du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL.

Proposition du conseil d'administration : « *Suite à une décision de commun accord entre le commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, ayant son siège à Gateway Building-Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Tom Renders (qui remplace Monsieur Bernard De Meulemeester depuis le 1^{er} janvier 2022) et le conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire. L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat.*

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »

10. Désignation d'un nouveau commissaire.

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée décide de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, De Kleetlaan 2, 1831 Machelen, représentée par Jean-François Hubin, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025.*

Pour l'exécution de son mandat, le commissaire percevra un honoraire de 4.250 EUR par compartiment (hors TVA), qui sera indexé annuellement.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »

11. Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

12. Divers.

A compter du 1er janvier 2022, CACEIS Belgium S.A., agent administratif et service financier est absorbée par CACEIS Bank, Belgium Branch qui reprend l'ensemble des prestations aux mêmes conditions.

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, disponible sur demande auprès de legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à CRELAN FUND, par voie électronique à l'adresse info@luxcellence.lu.

Les décisions seront prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité absolue des voix, sans tenir compte des abstentions.

Le rapport annuel, le prospectus et les documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles, en français et en néerlandais, sans frais au siège de la Sicav, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles) qui assure le service financier ou dans les agences de CRELAN SA. Ces documents sont également consultables sur le site internet suivant : www.crelan.be.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaire sont publiées dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : « De Tijd » et « L'Echo ».

Le conseil d'administration